



# Plateforme de l'Accès Précoce PAXLOVID

---

## Pas à pas : Guide de saisie pharmacien

Commande du traitement

p3

Réception du traitement

p4

Dispensation du traitement

p5



# Commande du traitement

- 1 Connectez-vous à la plateforme et scannez le code barre de l'ordonnance (ou saisissez son numéro)
- 2 Vérifiez les données et confirmez ou non l'éligibilité du patient à l'Accès Précoce (le patient est-il toujours dans la fenêtre des 5 jours depuis l'apparition des premiers symptômes ?)

Vérification du maintien des conditions d'éligibilité	
Premiers symptômes le : 13/01/2022 il y a 4 jours	
<b>Patient éligible au traitement</b>	
Le patient remplit toujours les critères d'éligibilité à l'accès précoce du traitement de la COVID-19 par PAXLOVID	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Renseignez la disponibilité du traitement en pharmacie

- Si disponible : passez à l'étape 8
- Si non disponible : passez à l'étape 3

- 3 Passez à la commande avec le bouton : **Commande de traitement**

Puis, vérifiez l'adresse de livraison et cliquez sur : **Envoyer**  
votre commande est directement transmise à Santé Publique France.

- ! **Assurez-vous de conserver le code barre de l'ordonnance patient en scannant l'ordonnance ou en détachant le coupon en pied de page**



2-5min

# Réception du traitement

- 4 Réceptionnez la commande en pharmacie accompagnée du bordereau de commande du patient concerné
- 5 Authentifiez-vous sur la plateforme et scannez le code barre (ordonnance ou bordereau de commande) pour accéder à la fiche du patient
- 6 Complétez la section « Réception du traitement »  
Puis, cliquez sur : [Enregistrer](#)

5-10min



# Dispensation du traitement

7

Contactez votre patient grâce aux coordonnées apposées sur l'ordonnance afin de le notifier de la réception de son traitement

8

Au moment de la délivrance au patient, authentifiez-vous sur la plateforme et scannez le code barre de l'ordonnance ou du bordereau de commande

9

**Si le patient est toujours éligible :**

Délivrez le traitement au patient en complétant la section « Délivrance du traitement »

Puis, cliquez sur 

!

**Si le patient n'est plus éligible :**

- Le traitement ne pourra pas être délivré au patient  
=> Une réallocation pourra avoir lieu par SPF